

## QUELQUES PRIORITES PASTORALES POUR UNE NOUVELLE EVANGELISTION DE LA REGION DES GRANDS LACS AUJOURD'HUI

### O. INTRODUCTION

Depuis l'ouverture du Concile Vatican II, près de cinquante ans se sont écoulés. Le Congrès panafricain de Yaoundé peut être considéré à juste titre comme une occasion propice pour nous Africains de faire mémoire avec gratitude de l'évangélisation missionnaire de l'Afrique subsaharienne, et de nous ouvrir avec confiance à l'avenir de l'Eglise en Afrique. Mais à cette même occasion le Maître de la moisson invite l'Afrique : « Avance au large »(Luc 5,4)

Pour renouveler la vie et l'activité de l'Eglise en fonction des besoins du monde contemporain, le Pape Benoît XVI, à la suite de son prédécesseur le Bienheureux Jean-Paul II, ne cesse d'exhorter l'Eglise à s'engager dans une nouvelle évangélisation<sup>1</sup>, c'est-à-dire, à proclamer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ avec une nouvelle ardeur nourrie de la contemplation du visage du Christ, selon une nouvelle méthode répondant aux défis de notre temps, pour arriver ainsi à une nouvelle expression plus « inculturée » et pertinente de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ aujourd'hui et demain.

En effet, depuis le Concile Vatican II, l'Eglise universelle a pris une conscience renouvelée que sa mission est de permettre à l'Evangile de pénétrer le cœur de l'homme et de la société afin de les transformer du dedans et rendre neuve l'humanité elle-même. Telle est la finalité même de la nouvelle évangélisation. Concrètement elle doit partir des lieux significatifs que chaque Eglise locale aura à déterminer avec discernement. Dans le contexte des Eglises de la Région des grands lacs, nous retenons à titre indicatif la question de l'évangélisation en profondeur ; l'érection des communautés ecclésiales vivantes comme réponse appropriée à l'exigence de l'Eglise-famille des enfants de Dieu ; la mission du laïc dans la promotion de la justice, de la paix et la réconciliation ; la promotion de la femme.

---

<sup>1</sup> Cf JEAN-PAUL II, *Christifideles Laici*, (30 décembre 1988), n°34 ; *Veritatis Splendor*, (6 août 1993), n° 106.

## I. L'Eglise et l'évangélisation en profondeur

Née de l'action évangélisatrice de Jésus et des Douze, l'Eglise est à son tour envoyée dans le monde pour annoncer la Bonne Nouvelle du salut. L'évangélisation est pour elle une loi vitale.<sup>2</sup> Ainsi affirme le Pape Paul VI : « *L'évangélisation est la grâce et la vocation propre de l'Eglise, son identité la plus profonde. L'Eglise existe pour évangéliser* ». <sup>3</sup> Comme l'Apôtre des Nations, l'Eglise peut dire : « Annoncer l'Evangile, c'est une nécessité qui s'impose à moi ; malheur à moi si je n'annonçais pas l'Evangile ! » (1Cor9, 16).

Notons que cette annonce est la proclamation de l'Evangile du Christ aux hommes et à leurs cultures. Elle s'étend à tout ce qui est humain. Sa finalité est d'apporter à tout homme et à tout homme le salut accompli en Jésus-Christ. Dès lors l'évangélisation en profondeur est la transformation, de manière effective, de celui à qui est annoncé l'Evangile, ainsi que de l'environnement dans lequel il vit.

La pleine évangélisation implique l'inculturation du message révélé. En effet, l'évangélisation en profondeur est réalisée lorsque l'Evangile fixe ses racines dans la culture, sans s'identifier à elle, pour la transfigurer de l'intérieur.

Néanmoins à l'époque de l'évangélisation missionnaire de l'Afrique, connaissant mal la culture des indigènes, les agents pastoraux n'ont pas pris à cœur l'intégration du christianisme à toute la vie culturelle africaine. Ainsi les intellectuels africains reprochent aux missionnaires européens d'avoir contribué à faire prévaloir sans nuance la culture occidentale.

A l'aube de l'indépendance de la R.D. Congo, les évêques, en majorité occidentaux, constatent que l'implantation de l'Eglise en Afrique a été liée à la « situation coloniale » et a souffert de l'ambiguïté de celle-ci. Et ils affirment : « *L'intégration du christianisme à toute vie culturelle africaine est une œuvre extrêmement complexe et difficile qui revient avant tout aux Africains eux-mêmes. En effet, quel que soit l'effort d'adaptation que font les*

---

<sup>2</sup>Cf. CONCILE VATICAN II, *Ad Gentes*, nn°2-6.

<sup>3</sup> PAUL VI, *Evangelii Nuntiandi*, n° 14.

*missionnaires, ils sont néanmoins, et ils restent des étrangers. Il est certain que les problèmes africains dans leur ensemble ne peuvent être résolus de façon authentique par des Européens, car il faut une certaine qualité de subjectivité pour arriver à poser ces problèmes de la manière qui fera éclater et s'imposer la solution ».*<sup>4</sup>

Incarner l'Évangile dans les cultures des peuples n'est pas « *une simple adaptation extérieure, car l'inculturation signifie une intime transformation des authentiques valeurs culturelles par leur intégration dans le christianisme, l'enracinement du christianisme dans les diverses cultures humaines.*»<sup>5</sup> Il revient aujourd'hui aux agents pastoraux africains d'inculturer le message révélé de Jésus-Christ dans leur culture. Dans *Ecclesia in Africa*, le Pape Jean-Paul II considère l'inculturation comme « *une priorité et une urgence dans la vie des Eglises particulières pour un enracinement réel de l'Évangile en Afrique, une exigence de l'évangélisation, un cheminement vers une pleine évangélisation, l'un des enjeux majeurs pour l'Église dans le continent à l'approche du troisième millénaire* ».<sup>6</sup>

Par ailleurs, comme le Verbe de Dieu est devenu en tout semblable à nous, excepté dans le péché, ainsi l'inculturation de la Bonne Nouvelle intègre toutes les valeurs humaines authentiques en les purifiant du péché et en leur rendant la plénitude de leur sens. Elle englobe tous les domaines : théologie, liturgie, vie et structure de l'Église. Deux critères doivent être observés pour une juste mise en place de l'inculturation : la compatibilité des éléments de la culture avec le message révélé et la communion avec l'Église universelle. Et parce que par elle la foi pénètre la vie des personnes et de leurs communautés familiale, professionnelle et civile, l'inculturation devient une voie vers la sainteté, dernier critère d'une inculturation réussie.

## **II. L'érection des communautés ecclésiales vivantes en vue de l'Église-famille des enfants de Dieu**

La mission de l'Église consiste à faire entrer tous les hommes dans la communion d'amour avec le Dieu Trinitaire. Dans le dessein de Dieu et dans le

---

<sup>4</sup> *Actes de la VIe Assemblée Plénière de l'Épiscopat du Congo*, Léopoldville, Edit. du Secrétariat général, 1961, p.31.

<sup>5</sup> JEAN-PAUL II, *Redemptoris Missio*, ( 7 décembre 1990), n°52.

<sup>6</sup> JEAN-PAUL II, *Ecclesia in Africa*, (14 septembre 1995), n°59.

mystère de la communication de son amour à l'humanité, l'Eglise est le signe et l'instrument<sup>7</sup> de la communion de la famille humaine avec Dieu lui-même et de la communion entre les hommes et avec toute la création. Pour vivre concrètement cette communion, les évêques africains ont érigé au niveau des paroisses et dans les villages, il y a environ cinquante ans, des communautés à taille humaine appelée : « communautés ecclésiales vivantes ». L'appellation de ces communautés dépend des zones linguistiques, des diocèses et des conférences épiscopales.

Ces « communautés ecclésiales vivantes » (C.E.V.) sont des communautés à taille humaine des chrétiens qui « *se réunissent pour la prière, la lecture de l'Écriture, la catéchèse ainsi que le partage de problèmes humains et ecclésiaux en vue d'un engagement commun. Elles sont un signe de la vitalité de l'Eglise, un instrument de formation et d'évangélisation, un bon point de départ pour aboutir à une nouvelle société fondée sur la civilisation de l'amour.* »<sup>8</sup>

Dans la perspective de la nouvelle évangélisation, la C.E.V. est le lieu de croissance d'une Eglise-famille des enfants de Dieu. Elle est le lieu d'où peuvent surgir diverses vocations à divers ministères. Ceux-ci peuvent contribuer à l'édification de l'Eglise locale revêtue de dons, talents et charismes dont l'Esprit Saint orne ses membres et ses communautés. Animée par des laïcs, hommes et femmes, bien préparés à cette mission, la C.E.V. n'est pas « une communauté laïque vivante », c'est-à-dire une communauté dirigée par les laïcs eux-mêmes sans lien avec le clergé. Au contraire, les animateurs laïcs de la C.E.V. doivent être en communion avec l'équipe pastorale de la paroisse et l'évêque. Certes la C.E.V. décentralise et articule la communauté paroissiale, mais elle demeure

---

<sup>7</sup> Cf. CONCILE VATICAN II, *Lumen Gentium*, n°31.

<sup>8</sup> JEAN-PAUL II, *Redemptoris Missio*, n°51.

unie à elle.<sup>9</sup> Ainsi les nouveaux ministères nés dans la C.E.V., si opportuns soient-ils, n'entament pas la spécificité et la nécessité propres des ministères ordonnés. Ni concurrence, ni indifférence, mais complémentarité, collaboration et communion organique et hiérarchique.

Remarquons que l'érection de telles communautés exige au préalable la formation des catéchistes, d'un laïcat adulte, compétent, profondément croyant, capable d'assumer pleinement ses responsabilités dans l'Église et dans le monde.

Par ailleurs, lors de la tenue du premier synode pour l'Afrique, plusieurs évêques africains ont proposé le concept d'« Église-Famille », d'« Église–Fraternité » comme l'image-clé de l'ecclésiologie pour l'Afrique. Le motif de la faveur accordée à ce concept d'Église-Famille est d'ordre anthropologique. Les Africains sont, culturellement, très sensibles à tout ce qui touche aux liens familiaux, ceux-ci étant plus forts que tous les autres. Et pour eux, l'idée de la « famille » indique avant tout « la grande famille », la famille élargie. La famille est une donnée constitutive de la société humaine, le lieu premier où chaque individu est reconnu et identifié dans un réseau de relations organisées qui permettent un « vivre ensemble ».

Cette proposition fut d'autant plus importante que, selon Jean- Paul II, cette vision traduit les valeurs de l'âme africaine à « inculturer » pour un enracinement réel de l'Évangile en Afrique. Voici ce qu'en dit substantiellement le Pape :« *Non seulement le Synode a parlé de l'inculturation, mais il l'a appliquée en prenant, pour l'évangélisation de l'Afrique, l'idée-force de l'Église Famille de Dieu. Les Pères y ont vu une expression particulièrement appropriée de la nature de l'Église pour l'Afrique. L'image, en effet, met l'accent sur*

---

<sup>9</sup> Cf. JEAN-PAUL II, *Redemptoris Missio*, n°51.

*l'attention à l'autre, la solidarité, la chaleur des relations, l'accueil, le dialogue et la confiance. La nouvelle évangélisation visera donc à édifier l'Église Famille, en excluant tout ethnocentrisme et tout particularisme excessif, en prônant la réconciliation et une vraie communion entre les différentes ethnies, en favorisant la solidarité et le partage en ce qui concerne le personnel et les ressources entre Églises particulières, sans considération indues d'ordre ethnique. »*<sup>10</sup>

Cette instruction du Synode devient un des objectifs de l'évangélisation pour l'édification d'une Église-Famille de Dieu dans les sociétés africaines. Ainsi tenant compte de l'expérience des conflits tribaux et ethniques récurrents, des guerres, des idéologies ethnocentriques dans la conquête du pouvoir, le Synode a pris l'option pastorale d'édifier une « Église-Famille de Dieu » en Afrique.

En tant que membres d'une même famille, nés de l'eau et de l'Esprit Saint (cf. Jn 3, 3-8), engendrés par la Parole de Dieu, les chrétiens constituent une communauté de foi, d'espérance et de charité, la communauté de « *ceux qui ont été sanctifiés dans le Christ Jésus, appelés à être saints avec tous ceux qui invoquent en tout lieu le nom de notre Seigneur Jésus-Christ* » (1 Co 1, 2). En définitive « *dans l'Église-famille de Dieu, chacun reçoit une nouvelle identité et une nouvelle parenté qui transcendent l'identité et la parenté biologique, clanique et tribale. Par la foi, tous sont enfants de la promesse et descendants d'Abraham (cf Ga 3, 29 ; 4, 28), ils sont fils de Dieu, en Jésus-Christ. Pour lui et en lui, nous sommes devenus participants de la nature divine (cf. 1 P 1, 4).* »<sup>11</sup>

---

<sup>10</sup> JEAN-PAUL II, *Ecclesia in Africa*, n. 63.

<sup>11</sup> CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO(CENCO), *Nouvelle évangélisation et catéchèse dans la perspective de l'Église Famille de Dieu en Afrique*, Kinshasa, Ed. du Secrétariat général de la CENCO, 2000, p. 20.

Ainsi donc l'Église-Famille de Dieu s'édifie sur l'union de tous les croyants autour du Christ et sur leur communion fraternelle. Néanmoins cette communion se fonde d'abord sur la communion trinitaire.

Définie comme Église-famille, l'Église en Afrique a pour mission de rappeler à tous qu'ils sont frères et sœurs (cf. Mt 23, 8), et qu'ils ont tous le devoir de rechercher en toute chose, ce qui contribue à édifier la fraternité, l'unité et la communion.

L'Église-Famille de Dieu en Afrique entend affronter aujourd'hui plusieurs défis, notamment, la violence des dictateurs, l'incitation à la haine tribale et à des affrontements fratricides, le génocide, l'abandon des populations à leurs tristes sorts par leurs dirigeants. Tous ces maux menacent et détruisent quotidiennement des vies humaines et des infrastructures nécessaires au fonctionnement des États et à la vie des populations. L'Église Famille de Dieu en Afrique doit d'une part devenir le milieu par excellence du rassemblement des tous les peuples, races et ethnies, et en particulier le rassemblement des frères – ennemis et, d'autre part, le lieu et le sacrement de pardon, de réconciliation et de paix sur le continent.

Les évêques invitent les agents de l'évangélisation à proposer aux enfants, aux jeunes et autres adultes, une catéchèse renouvelée qui insiste sur une coexistence fraternelle, car l'Église-famille de Dieu a la mission d'unir le genre humain.

Dans cette Afrique rongée par le virus mortel du tribalisme et de l'ethnocentrisme, le fidèle laïc est avant tout appelé à être un messager et un témoin engagé dans la recherche des voies et des moyens pour convaincre chaque Africain que l'ethnie, la région ou l'idéologie ne sont pas des valeurs absolues et qu'elles ne doivent donc pas constituer la principale référence pour le comportement et l'action des uns et des autres. Tout chrétien africain est

convié à soutenir toute initiative visant à favoriser l'acceptation mutuelle, la coexistence pacifique dans l'estime réciproque.

Une telle vision du christianisme exige de rompre avec les solidarités négatives, c'est-à-dire celles qui prennent origine justement dans la cristallisation de l'ethnie. Cela signifie qu'il faut se solidariser avec ceux de sa propre ethnie dans le bien, mais se désolidariser d'avec eux dans le mal. Les solidarités positives, non seulement entre membres d'une même ethnie, mais aussi entre ceux appartenant à des ethnies différentes sont des bases sur lesquelles il faut fonder l'optimisme pour sortir de l'engrenage du tribalisme et de l'ethnocentrisme. Et là, le fidèle laïc a un grand rôle à jouer.

### **III. La mission du laïcat dans la promotion de la justice, la paix et la réconciliation**

La définition de l'Église comme Peuple de Dieu<sup>12</sup> a permis au Concile Vatican II de situer le laïc à l'intérieur de l'Église comme celui qui participe activement, aussi bien dans l'Église que dans le monde, à l'œuvre et à la mission de l'Église. Être situé et agir « dans un monde » n'est pas pour le laïc une pure donnée sociologique naturelle ou un phénomène profane mais une vocation, c'est-à-dire un fait tout chargé de sens religieux en tant qu'il rentre dans un dessein précis de Dieu Créateur et Rédempteur. Ainsi les Pères conciliaires affirment : « à tous les laïcs incombe la noble charge de travailler à ce que le dessein divin de salut parvienne de plus en plus à tous les hommes de tous les temps et de toute la terre. »<sup>13</sup> Par l'exercice du sacerdoce commun « les laïcs consacrent à Dieu le monde lui-même. »<sup>14</sup> Par la participation à la fonction prophétique du Christ, les laïcs « sont au surplus appelés à faire briller la nouveauté et la force de l'Évangile dans leur vie quotidienne, familiale et sociale, comme aussi à exprimer, avec patience et courage, dans les difficultés

---

<sup>12</sup> Cf CONCILE VATICAN II, *Gaudium et Spes*, n° 45, voir aussi *G.S.*, n°43, *L.G.*, n°9.

<sup>13</sup> *L.G.*, n. 33.

<sup>14</sup> JEAN-PAUL II, *Christifideles Laici*, n° 14; *L.G.*, n. 34.



*de l'époque présente leur espérance de la gloire même à travers les structures de la vie du siècle.»<sup>15</sup> Enfin, dans l'accomplissement du service royal, par les laïcs, « le Christ éclairera de plus en plus la société humaine tout entière de sa lumière salutaire. »<sup>16</sup>*

Des maux comme violations des droits fondamentaux de l'homme, tribalisme, ethnocentrisme, violences et guerres, détournements de fonds publics, interventions partisans étrangères qui affligent l'Afrique, il en résulte une situation d'injustice criante et d'inégalité sociale et de souffrances qui en appelle à la justice, la paix et la réconciliation en vue de l'unité au sein des populations d'un même pays.

Pour la construction d'un ordre social juste, « *une des tâches de l'Eglise en Afrique, selon le Pape Benoît XVI, consiste à former des consciences droites et réceptives aux exigences de la justice pour que grandissent des hommes et des femmes soucieux et capables de réaliser cet ordre social juste par leur conduite responsable.»<sup>17</sup> Cette mission de formation est confiée aux Commissions Justice et paix de tout diocèse. Par elles, l'Eglise locale s'engage dans la formation civique des populations, à l'éveil de leur conscience et de leurs responsabilités civiques.<sup>18</sup> Elles ont aussi pour mission de sensibiliser les fidèles laïcs aux valeurs évangéliques de justice, de paix et de non-violence, de réconciliation, de leur présenter des voies et moyens pour dépasser les rivalités entre les communautés culturelles autour des intérêts, et les aider à combattre le renversement de la hiérarchie des valeurs qui met au premier rang*

---

<sup>15</sup> *Ibidem*, n. 14.

<sup>16</sup> *L.G.*, n. 36.

<sup>17</sup> BENOÎT XVI, *Africae Munus*, n° 22.

<sup>18</sup> *Ibidem*, n°23.

l'importance de la culture d'argent.<sup>19</sup> Aussi une des tâches majeures de la Commission épiscopale Justice et Paix sera de former les responsables diocésains qui formeront à leur tour, les membres des communautés ecclésiales vivantes aux droits et devoir des citoyens. La tâche pastorale de la Commission diocésaine Justice et Paix sera de concrétiser les voies et moyens de la conscientisation du Peuple de Dieu. La Commission diocésaine Justice et Paix est appelée à devenir un lieu de réflexion et d'analyse des actions orientées vers la pastorale de prévention des conflits et de réconciliation, grâce à une étude en profondeur de l'enseignement social de l'Église, et un lieu d'initiation à une vraie culture démocratique, et de formation à une culture de la paix et de la tolérance. Dans les C.E.V., les paroisses et les doyennés, les Commissions Justice et Paix doivent étudier et analyser de manière critique et approfondie les situations d'injustice et de violence, en faisant ressortir les causes principales de celles-ci et leurs conséquences sur la société.<sup>20</sup>

#### **IV La promotion de la femme**

Enfin un autre lieu significatif où l'Église est appelée à proclamer l'Évangile, c'est celui de la reconnaissance des droits et de la dignité de la femme africaine créée à l'image de Dieu.

*« En Afrique comme ailleurs, le degré d'émancipation des femmes est le meilleur instrument pour jauger le niveau social et politique atteint par la société. Sans une femme africaine libre et responsable, il n'y aura jamais d'homme africain debout. »*<sup>21</sup> Pourtant dans de nombreuses régions d'Afrique les femmes n'ont pas droit à la parole ; elles sont souvent maintenues dans

---

<sup>19</sup> Cf. CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO ( CENCO), *Directoire sur la nouvelle évangélisation et la catéchèse dans la perspective de l'Église Famille de Dieu...*, Kinshasa, Éd. du secrétariat général de la CENCO, 2001, p. 59.

<sup>20</sup> Cf. CENCO, *Directoire sur la nouvelle évangélisation et la catéchèse dans la perspective de l'Église Famille de Dieu, o.c.*, p. 58.

<sup>21</sup> D. ETOUNGA-MANGUELLE, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?* Paris, Éditions Nouvelles du Sud, 1971, (3)1991, p. 89.

l'ignorance au sein même de certaines communautés chrétiennes, pourtant fondées à la lumière des premières communautés chrétiennes telles qu'on les découvre dans les Actes des Apôtres (Ac 11, 1 ; 20,28). Dans ces communautés, les membres, conscients d'être le peuple de Dieu, avaient tous non seulement le sentiment d'appartenir à une seule et même famille, mais aussi la certitude d'une **égalité foncière** qui débouchait, comme spontanément, sur une fraternité humaine et spirituelle excluant toute division au sein du groupe.

Dans la vie courante des communautés chrétiennes, on entend les hommes dire que la place de la femme est au foyer, ou pire, à la cuisine. Elle n'est pas jugée apte à participer pleinement aux affaires de la nation, et même à celles de la société où elle vit. Cette façon de penser fait de la femme africaine un être humain de seconde zone. Le Pape Jean-Paul II a déploré des coutumes et des pratiques africaines « *qui privent les femmes de leurs droits et du respect qui leur est dû et a demandé que l'Église en Afrique s'efforce de promouvoir la sauvegarde de ces droits.* »<sup>22</sup> Revenant sur cette question dans *Africae Munus*, le Pape Benoît XVI invite les chrétiens africains « *à combattre tous les actes de violence contre les femmes, à les dénoncer et à les condamner* ».<sup>23</sup>

Lorsque nous regardons les conditions de vie de la femme africaine, il n'est pas exagéré de dire que, souvent elle vit dans des situations indignes de la personne humaine créée à l'image de Dieu ; souvent elle est volontairement exploitée ou même maintenue dans des situations d'esclavage.

Heureusement les mentalités sont en train d'évoluer. « *Un des signes les plus marquants de notre époque, remarque le Pape Jean-Paul II, est la prise de conscience croissante de la dignité de la femme et de son rôle pertinent dans*

---

<sup>22</sup> JEAN-PAUL II, *Ecclesia in Africa*, n. 82.

<sup>23</sup> BENOÎT XVI, *Africae Munus*, ( 19 novembre 2011), n° 56.

*l'Église et dans la société en général.* »<sup>24</sup> En effet, ses droits et ses devoirs d'édifier la famille et de participer pleinement au développement de la société sont de plus en plus reconnus et soulignés. Dès lors, pour une harmonieuse promotion de la femme en Afrique, il revient à elle seule de prendre conscience de sa capacité à construire et à choisir la place qu'elle veut occuper dans la société.

Cependant, cette prise de conscience par la femme de ses capacités ne suffit pas pour l'aider à se réaliser comme femme dans la société. Elle a besoin qu'on lui donne les moyens, qu'on l'encourage, et qu'on l'apprécie comme être humain doté d'une dignité égale à celle de l'homme. Et le moyen le plus important c'est l'éducation et la formation intégrale.

Par ailleurs, pour stimuler et susciter des ambitions nobles chez les jeunes filles, l'école est invitée à promouvoir l'histoire de quelques femmes africaines qui ont marqué le cours des événements du continent, faire vivre leur légende et les présenter comme modèle culturel à suivre. Notons que l'objectif n'est pas de créer le culte de la personnalité de telle ou telle femme, mais plutôt de briser les préjugés défavorables qui sont un frein au développement de la femme. Comme stratégie, il faut créer des modèles féminins à présenter aux adolescentes. Ces modèles amplifient et valorisent l'image de la femme, et prouvent que la femme a des aptitudes à assumer des responsabilités dans la société. Ainsi, il faut honorer les plus méritantes, exalter les vraies valeurs sur lesquelles la société peut être fondée, en les retrouvant dans la vie concrète des femmes africaines. Voilà une voie possible pour construire des modèles à proposer.

---

<sup>24</sup> JEAN-PAUL II, *Ecclesia in Africa*, n. 121.

Néanmoins, on prendra la précaution de ne pas présenter ces modèles en opposition aux hommes, mais plutôt comme des identités propres. L'homme africain en général, malgré les apparences, n'est pas libéré des nombreux préjugés à l'égard de la femme. La libération de la femme en Afrique, selon toute logique, ne pourra se réaliser qu'au prix de la libération effective et préalable de l'homme. En fait, le chemin de la libération véritable et totale de la femme africaine est un travail de longue haleine. En fait les hommes sont, eux aussi, comme les femmes, victimes des coutumes malveillantes et de mentalités erronées, de l'éducation sexiste distordue. Pour remédier à cette situation, une éducation et un engagement s'avèrent nécessaires pour une nouvelle relation entre hommes et femmes dans la société africaine.

## **CONCLUSION.**

Pour l'avènement d'une Église adulte en Afrique, l'évangélisation en profondeur, l'inculturation du message révélé, l'érection des communautés ecclésiales vivantes, la promotion d'un laïcat responsable dans l'Église pour un engagement social efficient, la promotion de la femme pour sa participation effective à la vie communautaire de la société et de l'Église, constituent les articulations du programme pastoral auquel chaque Eglise de la Région des Grands lacs est invitée à s'atteler.

Depuis le Concile Vatican II, toute la pastorale de l'Église d'Afrique est marquée par une volonté de plus en plus affirmée de se mettre davantage au service de la société par la formation d'un laïcat responsable. Pour cette tâche, les évêques, les prêtres et les catéchistes proclament la Bonne Nouvelle du salut et éduquent les consciences. C'est une mission d'éveil. Et en même temps le discours social de l'épiscopat est largement porté par une anthropologie

sociale selon laquelle les responsabilités sociales sont à reconstruire par la conscientisation : il faut arriver à responsabiliser davantage les acteurs de la vie collective. Car, si les sujets collectifs existent et apparaissent dans les comportements, notamment dans les réactions populaires et les mouvements sociaux, ils doivent être construits pour être davantage conscients et responsables. Telle est la grande préoccupation pastorale qui apparaît dans la mission prophétique de l'épiscopat africain soucieux de l'engagement social du laïcat pour la construction d'une société plus juste et pour un développement plénier de l'homme fondé et nourri des valeurs évangéliques.

Abbé Crispin BAKADISULA KATUMA MADILA

Secrétaire de la Commission Episcopale pour l'Apostolat des Laïcs.

Conférence Episcopale Nationale du Congo.